



Direction Générale des Services  
DGS/MC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2009

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE** : Eric VUILLEMIN — Guy ALLART – Marie-Thérèse LUCAS - Denys PRIEUR - Marie-Annick COMMENIL - Isabelle RENAUDOT - Jean-Claude LELOUARD - Jacques BEAUJEAN – Véronique PAYMAL - Pierre CHOUNRAXA - Serge WASMER - Jean-Albert HOSDEZ - Christian ROUGE - Isabelle MILLET - Jérôme BONNEFOI - Christophe BOUCHUT - Alexandra PETREQUIN-MAIRE - Claude MAITROT - Joë TRICHE - Christophe LATRASSE - Angélique CHEIKH - Henri GUERIN - Rolande BARTHELEMY - Jean-Marc BERTHIER, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

**ONT DONNE POUVOIR** : Annie ROUSSEAU-HERSZKOWICZ à Eric VUILLEMIN - Jocelyne DEMEUVÉ à Isabelle MILLET - Catherine BOULET à Véronique PAYMAL - Dolorès BOUTIER à Guy ALLART - Claudia PANHUYZEN à Jean-Claude LELOUARD - Karen BANDEIRA à Jacques BEAUJEAN – David FARIA à Isabelle RENAUDOT - Hélène TURQUIN à Joë TRICHE -

**ABSENTES EXCUSEES** : - Anabelle GARCIA —

Après appel des présents par Monsieur le Maire, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures.

Monsieur Jean-Marc BERTHIER a été désigné **Secrétaire de séance**.

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

■ **Sur : La lettre des élus de l'opposition municipale PCF et Partenaires PS et MRC sur La Poste.**

**Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :**

**1°) PLAN SEXENNAL 2008/2014:**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

**2°) REMPLACEMENT DE MADAME DOLORES BOUTIER AU COLLEGE LE NOYER-MARCHAND.**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOTANTS (7 REFUS DE VOTE DE J. TRICHEX2, A. CHEIKH, C. LATRASSE, R. BARTHELEMY, C. MAITROT, H. GUERIN) :**

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

- **Désigne Monsieur Christophe BOUCHUT** pour représenter la commune au Collège LE NOYER-MARCHAND.

**3°) REMPLACEMENT DE MADAME ALEXANDRA PETREQUIN-MAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL).**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION :**

- **Prend acte** du remplacement de Madame Alexandra PETREQUIN-MAIRE par Madame Catherine BOULET.

**4°) DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 440 AU NORD DE ROMILLY - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A L'OPERATION - VERSEMENT PAR FONDS DE CONCOURS AU CONSEIL GENERAL DE L'AUBE - 1<sup>ER</sup> ACOMPTE DE 800 000 EUROS, AU TITRE DE L'ANNEE 2009.**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

- **Approuve** la participation de la commune au financement des travaux de déviation de la Route Départementale 440, par l'attribution d'un fonds de concours, dont le montant total est porté à 30 % du coût de l'opération.

- **Décide** de procéder au versement, avant le 30 novembre 2009, d'un premier acompte de 800 000 €.

- **Autorise** le Maire à signer la convention à conclure entre les deux Collectivités.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget.

**5°) DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 440 AU NORD DE ROMILLY –  
DECLASSEMENT DES PORTIONS DE LA RD 440 ET RD 19.**

Rapporteur : Jean-Claude LELOUARD

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

- **Accepte le déclassement** du domaine départemental des portions de la RD 440 et RD 19 situées en centre-ville, soit les rues MAGENTA, Henri MILLET, PARTOUNEAUX et Jules VALLES.

- **Confirme le classement** de ces rues dans le domaine communal, afin de permettre à la Ville d'avoir la maîtrise de futurs aménagements.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires au transfert desdites voies.

**6°) PROJET DE CESSON PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE BATIE, SITUEE  
CHAUSSEE DE SELLIERES A ROMILLY-SUR-SEINE.**

Rapporteur : Jérôme BONNEFOI

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

- **Décide** la cession, en l'état, au profit de la société d'électricité générale – Tertiaire-Industriel JL.BAT Sarl, de l'ensemble immobilier communal à usage industriel, cadastré section BT n° 482, 485 et 486, d'une contenance totale de 6 430 m<sup>2</sup> et d'environ 1 085 m<sup>2</sup> de surface utile, situé 43 Chaussée de Sellières, à proximité des entreprises COUVERCHEL et COUV'RENOV.

- **Fixe** le prix de cession à 150 000 euros.

- **Déclare** avoir pris connaissance de l'avis émis par France DOMAINE en date du 7 Mai 2009, faisant ressortir une valeur de 110 à 120 euros le m<sup>2</sup> utile, soit une valeur vénale arrondie à 120 000 euros.

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et tout document qui en découlent.

- **Précise** que la recette correspondante sera imputée au budget.

**7°) CREATION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE « MULTI ACCUEIL ».**

Rapporteur : Marie-Annick COMMENIL

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOTANTS (7 REFUS DE VOTE DE J.TRICHEX2, A. CHEIKH, C. LATRASSE, R. BARTHELEMY, C. MAITROT, H. GUERIN) :**

- **Approuve** la création d'une structure multi accueil telle que présentée par le rapporteur.

- **Autorise** le Maire à solliciter l'ensemble des subventions.

- **Demande** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à la présente délibération.

**8°) ASSOCIATION FRANCO MAGHREBINE DE ROMILLY – REVALORISATION DE LA SUBVENTION ORDINAIRE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2010 ET VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE 4 000 EUROS.**

Rapporteur : Véronique PAYMAL

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

- **Décide de porter** le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement de l'Association Franco Maghrébine de Romilly à 12 000 – douze mille euros au titre de l'année 2010.

- **Décide**, également, de lui attribuer un acompte de 4 000 – quatre mille euros à valoir sur ladite subvention.

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 4 000 €, sans attendre l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2010.

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2010.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

- **Prend acte** du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n° L.09.051 à L.09.080, qu'il a prises au cours de la période comprise entre le 16 juin et le 15 septembre 2009, dans le cadre de cette délégation de missions, telles qu'elles sont détaillées ci-après :

**N° L.09.051 du 16 juin 2009**

Convention mission d'expertise complémentaire en programmation - Centre culturel.

**N° L.09.052 du 25 juin 2009**

Marché de chauffage pour les bâtiments communaux et la piscine municipale Sociétés IDEX et DELKIA.

**N° L.09.053 du 25 juin 2009**

Maintenance du logiciel BUSINESS OBJECT implanté au Service du Personnel –  
Signature d'un contrat avec la société JVS MAIRISTEM à 51520 SAINT-MARTIN SUR LE PRE -

**N° L.09.054 du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Occupation du terrain situé au lieudit « La Béchère » pour la réalisation du Festival  
« Mélomanies » - Convention entre la ville et la M.J.C. Jean GUILLEMIN.

**N° L.09.055 du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Occupation du terrain situé au lieudit « La Béchère » pour la réalisation d'un concert  
de « PEP'S » - Convention avec la M.J.C. Jean GUILLEMIN.

**N° L.09.056 du 6 juillet 2009**

Occupation à titre précaire et révocable du logement n° 52 appartenant à la ville, situé  
à ROMILLY-SUR-SEINE, 1 rue Paul GUILLOT – Convention avec Monsieur Reynald BOURLIER.

**N° L.09.057 du 15 juillet 2009**

Honoraires Maître LE BAUT.

**N° L.09.058 du 20 juillet 2009**

Occupation, à titre précaire et révocable, de l'immeuble appartenant à la Ville, situé à  
ROMILLY-SUR-SEINE, 58 rue de la Boule d'Or – Résiliation de la convention en date du 19 juillet  
2001, passée avec Monsieur Antonio COUTO.

**N° L.09.059 du 24 août 2009**

Accueils de Loisirs Sans Hébergement Maternels et Primaires, le mercredi en temps  
scolaire et durant les vacances scolaires, destinés aux enfants et adolescents de 3 à 14 ans –  
Revalorisation des tarifs 2009/2010, à compter du 3 septembre 2009.

**N° L.09.060 du 24 août 2009**

Restauration scolaire et périscolaire – Fixation des tarifs applicables à compter du  
3 septembre 2009.

**N° L.09.061 du 24 août 2009**

Visites médicales dispensées aux Sportifs fréquentant le Centre Médico Sportif de  
ROMILLY-SUR-SEINE - Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**N° L.09.062 du 24 août 2009**

Ludothèque de la Maison de l'Enfance – Fixation des droits d'inscription applicables à  
compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**N° L.09.063 du 24 août 2009**

Activité « Baby Gym » mise en place par le Service municipal Enfance-Jeunesse -  
Fixation du montant de la participation financière des familles dont les enfants bénéficient de cette  
activité, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

**N° L.09.064 du 24 août 2009**

Fixation des modalités de la mise à disposition du Lycée JOLIOT CURIE, des installations sportives municipales, au cours de l'année scolaire 2009/2010 – Signature d'une convention.

**N° L.09.065 du 24 août 2009**

Fixation des modalités de la mise à disposition du Lycée Professionnel Denis DIDEROT, des installations sportives municipales, au cours de l'année scolaire 2009/2010 – Signature d'une convention.

**N° L.09.066 du 26 août 2009**

Marchés publics passés en vertu de la délégation du Maire.

**N° L.09.067 du 26 août 2009**

Occupation, à titre précaire et révocable du logement n° 50, appartenant à la Ville, situé à ROMILLY-SUR-SEINE, 1 rue Paul Guillot – Convention avec Madame Séverine DAVALLE.

**N° L.09.068 du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Organisation à ROMILLY-SUR-SEINE de quatre concerts de l'Orchestre Symphonique de l'Aube – Signature d'une convention de partenariat avec le Département de l'Aube, afin de préciser les modalités de déroulement au cours de la saison culturelle 2009/2010.

**N° L.09.069 du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Convention avec l'Association Télécentre BERNON, pour l'organisation d'une grande séance de cinéma en plein air.

**N° L.09.070 du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Occupation à titre précaire et révocable du logement n° 54, appartenant à la Ville, situé à ROMILLY-SUR-SEINE, 1 rue Paul GUILLOT – Résiliation de la convention en date du 23 octobre 2006, passée avec Madame Lucie GUILLOT.

**N° L.09.071 du 7 septembre 2009**

Contrat de maintenance Sécurité Incendie – Salle des Fêtes François MITTERRAND.

**N° L.09.072 du 10 septembre 2009**

Village Gourmand octobre 2009 – Foire commerciale – Maisonnettes-celiers – Etals – Chalets et stands divers – Fixation du montant des redevances d'occupation.

**N° L.09.073 du 15 septembre 2009**

Concessions délivrées dans les cimetières communaux des Hauts-Buissons et du Champ Chardon, ainsi qu'au columbarium – Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**N° L.09.074 du 15 septembre 2009**

Redevance funéraire perçue dans les cimetières communaux des Hauts-Buissons et du Champ Chardon pour l'utilisation temporaire du caveau provisoire – Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**N° L.09.075 du 15 septembre 2009**

Droits de place – Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**N° L.09.076 du 15 septembre 2009**

Droits de voirie – Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**N° L.09.077 du 15 septembre 2009**

Frais d'électricité – Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**N° L.09.078 du 15 septembre 2009**

Revalorisation des tarifs des encarts publicitaires du Journal d'Informations de la Ville de ROMILLY-SUR-SEINE « ROMILLY EN ACTION », applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**N° L.09.079 du 15 septembre 2009**

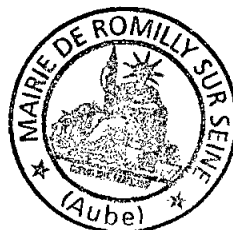
Marché de Noël – Fixation des tarifs de location des emplacements applicables pour l'année 2010.

**N° L.09.080 du 15 septembre 2009**

Passeport Jeunes et Juniors – Fixation des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

- **Précise** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 9 octobre 2009



Le Maire,

Eric VUILLEMIN